

# C.E. d'E.P.S. : voter !

## Pourquoi ?

### ⇒ *Le statut des enseignants d'EPS (tous corps confondus) a-t-il évolué ?*

Les professeurs de lycée professionnel, les professeurs de Musique et d'Arts Plastiques sont tous passés à 18 h ces cinq dernières années !

#### Le SNALC demande :

- Notre intégration dans le corps des **Certifiés**,
- Chargés d'Enseignement d'EPS, Adjointes d'Enseignement d'EPS : **18 h** comme les autres Certifiés.

### ⇒ *L'UNSS et nos AS se portent –elles mieux depuis dix ans ?*

La désaffection des élèves, une politique sportive confuse, une démotivation de l'encadrement ont amené les pouvoirs publics à diminuer des 2/3 nos moyens financiers.

#### Le SNALC demande :

- le **maintien d'une AS** par établissement avec indemnisation d'un secrétaire d'AS,
- la **liberté de choix** d'animer ou non l'AS (rémunération en HSE pour les volontaires),
- l'allègement des procédures administratives au niveau de l'UNSS.

### ⇒ *L'accès pour devenir professeur d'EPS s'est-il clarifié ?*

Il existe toujours plusieurs moyens de recrutement, source d'injustice, sans parler des TZR, des MA, des vacataires ou contractuels employés de façon abusive.

#### Le SNALC demande :

- un **CAPES** et une **Agrégation** d'EPS externe et interne pour tous avec un recrutement **décent**,
- l'**emploi** des agents non-titulaires de façon plus **humaine** (octroi d'indemnités de déplacements).

### ⇒ *La spécificité de notre profession a-t-elle été reconnue ?*

La difficulté du métier n'est pas prise en compte.

#### Le SNALC demande :

- une augmentation de la durée du **congé de maternité** à 20 semaines,
- la reconnaissance de **nos problèmes de santé** spécifiques,
- l'aménagement de postes de réadaptation et de réemploi **réservés**,
- une réflexion sur **les fins de carrière** compte tenu de l'implication physique propre à notre discipline.

### ⇒ *Notre protection juridique et administrative est-elle meilleure ?*

Les collègues sont trop souvent seuls quand il y a problème.

#### Le SNALC demande :

- un **renforcement** de la protection juridique et administrative de l'enseignant,
- le **respect** de la présomption d'innocence en cas d'accident,
- la **confidentialité** assurée.

### ⇒ *Nos conditions matérielles se sont-elles améliorées ?*

#### Le SNALC demande :

- l'obligation aux collectivités territoriales de fournir des équipements **minima** et **obligatoires**, **fonctionnels** et **SECURISES partout**,
- et de financer les déplacements vers les lieux de pratiques afin d'assurer les programmes.

***Peut-on être fier de ce bilan ? ... NON !***

***Alors, pour changer,***

**VOTEZ **

**le 6 décembre**

# Chargés d'Enseignement d'E.P.S.

Par correspondance ou sur votre lieu de travail

Le 6 décembre, aux élections professionnelles



Tout le monde le dit ...

*Défendre*

*Ecouter*

*Informer*

**Le SNALC le fait !**

Syndicat National des Lycées et Collèges

SNALC-CSEN – 4, rue de Trévisse – 75009 PARIS – 01.47.70.00.55 – www.snalc.fr – info@snalc.fr